

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation *31.05.2011*

L'an deux mille onze et le six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents: Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mme COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr MARTY, MIIe CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mr GALINIÉ, Mme PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents: Mme BORELLO (excusée), Mr RAYNAL (excusé), Mr RASKOPF, Mrs BALOUP (excusé), BUONGIORNO (excusé), Mme RAHOU.

N° 11/56

Secrétaire : Mme SABY.

Objet de la délibération

Rapporteur: Monsieur Delpoux

TRANSFERT DES V.R.D. DU SYNDICAT MIXTE DU SAUT DU TARN A LA COMMUNE

Par délibération en date du 12 avril 2011, le syndicat mixte du Saut du Tarn a décidé de céder, pour l'euro symbolique, les parcelles constituant l'emprise de la voirie de la zone artisanale du Saut du Tarn.

Cette division a été motivée par le fait que ces parcelles se trouvent sur la commune de Saint-Juéry et que le Syndicat Mixte n'a aucun moyen, ni humain, ni matériel, ni financier, pour entretenir ces voies, sa seule mission étant de gérer le musée du Saut-du-Tarn.

Les parcelles constituant l'emprise de la voirie sont les suivantes :

Adopté à l'unanimité

- rue du Saut de Sabo, côté gauche en allant vers Arthès : AD 174, 208, 210, 211, 216, 217, 218, 219, 222, 223, 227, 229, 230, 232, 233 le tout pour une superficie de 2 319 m².

- rue du Saut de Sabo, côté droit en allant vers Arthès : AK 107, 108, 109, 122 pour une superficie totale de 4 478 m².

Entendu le présent exposé,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article 218-3,

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Saut du Tarn,

Vu les évaluations du Service des Domaines en dates du 13 décembre 2010 et 11

avril 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE le transfert amiable, sans indemnité, par le Syndicat Mixte du Saut du Tarn, au profit de la commune, des parcelles constituant l'emprise de la voirie de la zone artisanale du Saut du Tarn, telles que définies dans l'exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du Code de l'urbanisme en vue du transfert, sans indemnité, dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives des voies privées ouvertes à la circulation publique et en vue de leur classement dans le domaine public communal. (Ces voies privées sont d'ores et déjà dénommées : rues Louis Gélis, rue des Aciéries et Impasse des Aciéries).

APPROUVE le dossier soumis à enquête publique.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits du budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Pour extrait conforme, SAINT-JUERY, le 21 juillet 2011 Jacques LASSERRE Maire,